

Boucle locale du coucou à Landerrouat



Randonnée n°483306

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Au départ de la cave coopérative, vous traversez ce petit village pour gagner peu à peu un paysage forestier où vous apercevez les palombières. Puis, vous longez les vignes et les vergers et rencontrez le circuit de randonnée pédestre des 3 cantons des Lèves et Thoumeyragues.

Durée :	1h40	Difficulté :	Facile
Distance :	5.5km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	34m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	39m	Commune :	Landerrouat (33790)
Point haut :	125m		
Point bas :	91m		

Description

(D/A) À partir de la cave coopérative, traversez le bourg. À la première intersection (Route du Château d'eau), le circuit à suivre est légèrement décalé sur la droite puis, à la seconde intersection (Route des Terrois), il est décalé sur la gauche (le porte-flèches est situé contre une murette).

(1) Au porte-flèches, tournez à droite dans les vignes. Cultures et bois succèdent aux vignes. Après une montée, dissimulée dans les feuillus, se trouve une palombière.

(2) Obliquez à gauche sur la D233, faites 400 mètres et tournez à gauche vers Talon et la Motte.

(3) Abandonnez le chemin goudronné pour un chemin d'exploitation viticole dans les vignes.

(4) Vous êtes toujours dans les vignes. À proximité d'une vieille bâtisse, tournez à l'angle droit sur la gauche, puis descendez dans les Bois de l'Ousillère. Poursuivez en descendant parmi bois et taillis.

(5) À la route, tournez à gauche. Après la Graula, traversez un ruisseau.

(1) Bouclez l'itinéraire au porte-flèches par le tronçon de l'aller jusqu'à la cave vinicole **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Cave coopérative vinicole**
N 44.741301° / E 0.155906° - alt. 107m - km 0
- 1 Porte-flèches**
N 44.743545° / E 0.164709° - alt. 94m - km 0.76
- 2 Jonction avec la D233**
N 44.739716° / E 0.170422° - alt. 122m - km 1.47
- 3 Chemin d'exploitation à gauche**
N 44.742004° / E 0.177724° - alt. 120m - km 2.28
- 4 À gauche, à proximité d'une vieille bâtisse**
N 44.745499° / E 0.180397° - alt. 123m - km 2.73
- 5 À gauche à la route**
N 44.751051° / E 0.171736° - alt. 116m - km 3.67
- D/A Cave coopérative vinicole**
N 44.741305° / E 0.155906° - alt. 107m - km 5.5

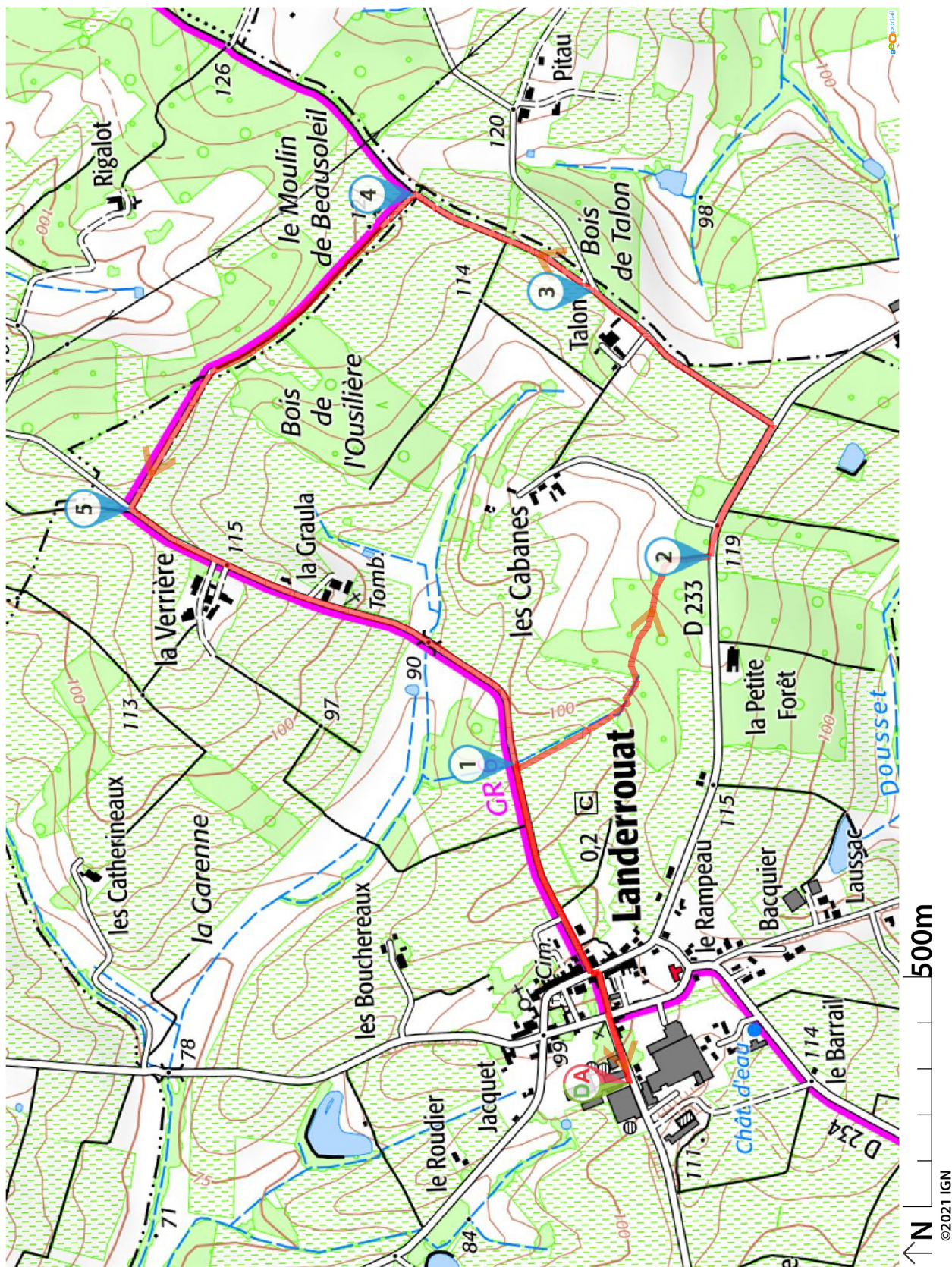
Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-locale-du-coucou-a-landerrouat/>

En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.